



Encore trop peu de femmes dans l'encadrement associatif (septembre 2009)

Si l'écart tend à se réduire, la part du bénévolat féminin dans les associations reste globalement minoritaire. **Le déséquilibre devient flagrant lorsqu'on considère les postes d'encadrement, tant salariés que bénévoles.** À quelques secteurs de prédilection près...

Inégalités

Dans les champs politique et professionnel, l'égalité homme/femme est désormais une préoccupation acquise qui s'accompagne d'outils législatifs (quotas, accès à la formation, grilles salariales) permettant tant bien que mal de garantir une certaine équité de traitement. Depuis les Assises nationales de la vie associative de 1999, le milieu associatif a lui aussi entamé son travail d'introspection. Les résultats des quelques études sur la parité dans les associations convergent sur 2 points : **les hommes sont plus fréquemment membres d'une association que les femmes, et la prédominance des hommes dans le monde associatif s'accroît en fonction de la hiérarchie des mandats.**

La base

Selon le laboratoire Matisse, les femmes sont environ **22 % à exercer une activité bénévole contre 30 % des hommes.** De fait, de manière générale, le taux de bénévolat augmente avec le niveau de diplôme et de revenu. Or, aujourd'hui encore, les hommes restent plus diplômés que les femmes. Une piste d'explication donc, même si l'augmentation constante des effectifs féminins dans les formations supérieures appellera dans les années à venir un rééquilibrage naturel. Si toutefois cette tendance s'accompagne d'une amélioration du partage des tâches ménagères dans les familles. Néanmoins, on progresse : si elles n'étaient que 34 % à adhérer à une association en 1983 (contre 52 % des hommes), elles seraient autour de 40 % en 2002.

L'encadrement

L'enquête Matisse indique encore que les femmes représentent **moins de 40 % des dirigeants associatifs**, y compris dans les associations où les effectifs salariés et bénévoles sont très largement féminins. **Quant à être présidentes, leur part chute à 26 %.** Au poste de trésorier(e), on observe un petit rééquilibrage puisque les femmes représentent là 40 % des effectifs (mais 55 % des postes de secrétaires !). En revanche, elles ne représentent qu'un tiers des créateurs d'associations et seulement 20 % des « fondateurs présidents », le plus souvent pour des associations dans les secteurs culturel, d'action sociale, ou centrées sur des activités locales et domiciliées à la mairie.

Des secteurs privilégiés

De fait, même en tant qu'adhérentes, les femmes continuent de s'orienter en priorité vers certains secteurs associatifs : **associations de parents d'élèves, religieuses ou clubs du 3e âge.** Un vieil héritage de la répartition des tâches et des inégalités sociales sexuées se fait sentir : rôle prépondérant dans l'éducation des enfants, inactivité et travail précaire plus importants qui les écartent des organisations à caractère professionnel...

Quand elles sont dirigeantes, on les trouve davantage à la tête d'associations tournées vers les personnes les plus démunies. Ainsi, le seul secteur où l'on retrouve **plus de femmes à la présidence est celui de l'action sociale (52 % de présidentes)**. Elles constituent par ailleurs le tiers des présidents des associations liées à la santé, à l'action caritative ou à l'humanitaire, l'éducation, la formation, l'insertion. Ce type d'associations ayant plus souvent recours au salariat, les femmes sont, ce faisant, un peu mieux représentées à la tête d'associations employeurs (33 %).

Les salariées

Dans les associations, **2 salariés sur 3 sont des femmes**. Rien de bien étonnant quand on sait que les femmes sont surtout présentes dans le secteur tertiaire, dans les emplois administratifs (secrétariat, gestion) et les activités sociales, sanitaires et éducatives, et qu'elles occupent plus souvent que les hommes des emplois précaires et/ou à temps partiel. En 2004 la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA) a établi une **charte de l'égalité hommes/femmes** dans laquelle les associations membres s'engagent « à valoriser l'égalité entre hommes et femmes comme un déterminant de l'avenir du mouvement associatif ». Si cette charte a eu quelque effet, il est encore trop tôt pour le dire.

"Les Femmes dans les associations. Premiers résultats de l'enquête sur le profil des dirigeants bénévoles des associations", M. Tabariés et V. Tchernonog, Laboratoire de recherche Matisse-CNRS, Février 2004 :

<http://matisse.univ-paris1.fr/associations>

« Programme d'action pour l'égalité d'accès aux responsabilités entre les femmes et hommes au sein des associations », disponible sur le site de France bénévolat :

http://www.francebenevolat.org/uploads/documents/Acces_femmes_aux_responsabilites_asociatives_Retravailler.pdf

La Charte de l'égalité hommes/femmes de la CPCA :

<http://cpca.asso.fr/spip.php?article1553>

Territorial pour le Crédit Mutuel